

ONG: ADET
 BP: 20123 Tel: (00228) 7493495/9495859/2349806 Email: noracism.adet@yahoo.fr
 Lomé – Togo

HUMAN RIGHTS OF OLDER PERSONS

OUR CONTRIBUTIONS

1-)La situation des vieux/vielles n'est pas rose au Togo.
 Il y a différentes catégories de vieux/vielles. Ces catégories dépendent des activités exercées avant la vieillesse.

Ce tableau présente la situation des vieux/vielles en matière de sécurité sociale

Prise en charge Fonction exercée avant vieillesse	La caisse de retraite du Togo (CRT) 75% du salaire/Mois	La caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) 60% du salaire/Mois
Fonctionnaires d'Etat	OUI	-
Auxiliaires de l'Etat	-	OUI
Sociétés publiques/ privées	-	OUI
Secteurs informels		
- Artisans	-	-
- Commerçants	-	-
- ONG	-	OUI
- Associations	-	OUI
- Agriculteurs	-	-
- Religieux	-	OUI/NON
-		

La caisse complémentaire des cadres du Togo pour la retraite vient d'être fermée.

Ce tableau explique que tous les travailleurs n'ont pas droits à la sécurité sociale pendant la vieillesse. Surtout les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui représentent plus de 75% de la population Togolaise.

Après la retraite, L'administration Togolaise met 6 à 1 ans parfois plus avant de commencer à payer les pensions de retraite aux ayants droit. Parfois ces pensions de retraite ne sont pas régulièrement payées.

La grille salariale, étant celle des années 60, la dévaluation du Fcfa sans mesure d'accompagnement, l'augmentation successive des prix du carburant rend la vie très pénible pour les Togolais en générale et les retraités en particulier. Les vieux/vieilles mènent une vie de dépendance ou de parasite et d'oisiveté.

Suggestions

Instaurer une assurance pour le secteur informel en créant un service de prise en charge de la sécurité sociale.

Changer la grille des salaires des fonctionnaires et par conséquent augmenter la pension de retraite.

2-)Existing legislation,policies and programmes

Au Togo

Il y a une division des personnes âgées au Ministère de l'action sociale, mais il n'y a pas un programme opérationnel qui défend les droits des personnes âgées au Togo.

a-) Il n'y a pas de lois qui protège et promeut les droits des personnes âgées.

b-) Il n'y a pas de programmes de lutte contre la discrimination affectant les personnes âgées.

c-) Il n'y a pas de programme de lutte contre la violence en privé comme en publique.

d-) Il n'y a pas de politique de prise en charge adéquate des vieux/vieilles sur le plans santé, longévité, éducation, mobilité etc

e-) Aucune mesure de protection sociale pour les agriculteurs, les artisans, les commerçants brèf le secteur informel auquel les fonctionnaires, les auxiliaires de la fonction publique, les travailleurs dans les sociétés privées se rabattent après avoir garanti leur retraite à la CRT ou à la CNSS.

f-) Il n'y a pas de programme de collecte des données sur l'âge. Plus de 75% des vieux/vieilles sont laissés pour compte.

g-) Pas de lois qui empêchent les vieux/vieilles à participer aux activités communautaires, culturelles et politiques.

h-) pas de lois qui empêchent les vieux/vieilles à réclamer leurs droits. Toutefois il n'y a pas de mécanisme spécifique de défense des droits de vieux/vieilles.

Suggestions

Créer des mécanismes spécifiques de protection et de promotion des droits des personnes âgées.

Créer des commissions indépendantes des droits de l'homme dans les communes, les villages, les préfectures, les régions....pour être plus proche des populations dont les droits sont souvent violés.

